

	<p>Ville de Saint-Loubès (Gironde)</p> <p>Séance du Conseil Municipal du vendredi 27 avril 2012 18h00</p>	<p>COMPTE RENDU</p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales</i></p>
---	---	--

NOMBRE DE MEMBRES :

DATE DE LA CONVOCATION : 20/04/2012

DATE D’AFFICHAGE : 20/04/2012

Afférents au Conseil Municipal :.....29

En exercice :.....29

L’an deux mil douze et le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en l’hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BAUDET Jean Michel BELMONTE Brigitte BERTHELIER Jean-Michel BONNEAU-CASTET Jean-François DUVERNE Bernard GONZALEZ José GOULLAUD Françoise	LAMBERT Sylvie LIGNAC Bernadette MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna RUBIO Marie-Christine STURNY Lilian
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à LIGNAC Bernadette BOVA Marie à DUVERNE Bernard HAUTEFAYE Colette à LAMBERT Sylvie SEVERIN Marie-France à BERTHELIER Jean-Michel	
Excusés	BERGAMO Florence DURAND Agnès KNIBBS Paula GIACOMINI Pierre MAUGET Denis RODRIGUEZ André ROUX Serge	
Secrétaire de séance	RUBIO Marie-Christine	

§§§

Le Maire ouvre la séance à 18h00. Il désigne un secrétaire de séance.

Le procès-verbal du précédent conseil est examiné. Aucune remarque n'est faite. Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2012 est adopté à l'unanimité. Le Maire aborde l'ordre du jour.

• **D2012.04.01 Construction de la cuisine centrale – Attribution du marché de travaux**

Vu l'article L2122-22-4° du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics,

La commune souhaite adapter ses équipements de restauration collectives à ses besoins actuels et envisage de se doter d'une cuisine centrale desservant l'ensemble des écoles maternelles et primaires, la crèche – halte/garderie, les centres de loisir et les portages des repas à domicile. Dans le bâtiment envisagé seront également construites deux salles de restauration à destination des élèves de la maternelle Jean de la Fontaine et de la primaire Paul Jean Toulet. La capacité de production sera de l'ordre de 800 à 1000 repas par jour.

Une procédure de concours a été organisée, elle a abouti au choix du projet du cabinet Audouin-Lefevre Architectes, avec qui a ensuite été conclu un marché public de maîtrise d'œuvre (marché n° 2011-PF01).

Une procédure de marché public de travaux à procédure adaptée a été organisée et un avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 22 février 2012. Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

N° lot	Nom du lot	Entreprise	Offre de base (€ HT)	Option (€ HT)	Total (€ HT)
1	Fondations – Gros œuvre	DIRICK'S (33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX)	469 920,00 €		469 920,00 €
2	Charpente métallique	CANCÉ (33610 CANEJAN)	223 984,19 €		223 984,19 €
3	Couverture – Étanchéité – Bardage	CANCÉ (33610 CANEJAN)	279 901,03 €		279 901,03 €
4	Menuiseries extérieures	SML (47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT)	101 484,00 €		101 484,00 €
5	Serrurerie	DL OCÉAN (33612 CANEJAN)	65 109,00 €	6 800,00 €	71 909,00 €
6	Menuiserie bois	DUPHIL (33100 BORDEAUX)	40 064,67 €		40 064,67 €
7	Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds	CECCHINI (33270 FLOIRAC)	84 413,13 €		84 413,13 €
8	Carrelage – Revêtements de sols souples	PLAMURSOL (33610 CANEJAN)	88 315,83 €		88 315,83 €

9	Peintures	EPRM (33450 SAINT-LOUBÈS)	15 836,00 €		15 836,00 €
10	Équipement de cuisine – Cloison isothermes – Équipement frigorifique	CREAT (33370 YVRAC)	621 591,00 €		621 591,00 €
11	Électricité Courants forts – Courants faibles	SAINT-LOUB'ELEC (33450 SAINT-LOUBÈS)	130 319,90 €		130 319,90 €
12	Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires	SPIE (31029 TOULOUSE)	345 000,00 €		345 000,00 €
13	VRD – Espaces verts	ATP (33700 MÉRIGNAC)	169 553,30 €		169 553,30 €
TOTAL € HT			2 635 492,05 €	6 800,00 €	2 642 292,05 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'attribution du marché public de travaux de construction de la cuisine centrale est adoptée par 22 voix pour et 1 abstention (BONNEAU-CASTET Jean-François).

- **D2012.04.02 Construction de l'ALSH La Fontaine – Attribution du marché de travaux – Rectificatif**

Vu l'article L2122-22 6° du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics,
Vu la délibération n° D2012.02.08 du 28 février 2012,

Par délibération du 28 février 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire a conclure les contrats nécessaires aux travaux de réhabilitation du logement de fonction de l'école maternelle Jean de la Fontaine en accueil de loisir sans hébergement maternel (voir délibération n° D2012.02.08).

Une erreur entache le tableau de présentation des attributaires. En voici la version corrigée :

N° lot	Nom du lot	Entreprise	Montant (€ HT)
1	Gros œuvre / démolition / espaces verts	COGEBAT (33 870 VAYRES)	51 788,60 €
2	Bardage bois / Isolation / Étanchéité / Zinguerie	FOEHN (33 470 LE TEICH)	35 412,42 €

3	Menuiserie et fermeture bois	MIROITERIE DU SUD OUEST (33 305 LORMONT)	46 635,00 €
4	Plâtrerie / Isolation / Faux Plafonds	TECHNOPOSE (33 185 LE HAILLAN)	10 734,31 €
5	Électricité / VMC	SAINT-LOUB'ÉLEC (33 450 SAINT-LOUBÈS)	21 516,50 €
6	Chauffage / Plomberie / Sanitaires	ELECLIM (33 100 BORDEAUX)	17 984,00 €
7	Peinture / Sols souples / Faïences / Finitions	CABANNES (33 212 LANGON)	19 533,51 €
TOTAL € HT			203 604,34 €
TVA			39 906,45 €
TOTAL € TTC			243 510,79 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'attribution du marché public de travaux de construction de l'ALSH La Fontaine est adoptée par 22 voix pour et 1 abstention (BONNEAU-CASTET Jean-François).

• D2012.04.03 Travaux d'entretien de la voirie communale – Avenant n° 1

Vu l'article L2122-22-4° du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics,
Vu la délibération n° D2011.06.06 du 29 juin 2011 relative au marché public de travaux d'entretien de la voirie communale pour une durée de quatre ans,

Un marché public de travaux a été confié à l'entreprise Eurovia pour l'entretien de la voirie communale. Il prend la forme d'un marché à bons de commande, pour un minimum de 50 000 € HT et pour un maximum de 200 000 € HT par an.

Les travaux d'entretien nécessaires en 2012 sont estimés à 230 612 € HT. Il convient de relever le maximum à 250 000 € HT pour l'année 2012, sur 4 ans, le maximum passe ainsi de 800 000 € HT à 850 000 € HT.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'avenant n°1 du marché de travaux d'entretien de la voirie communale est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-04-04 Règlement intérieur de l'école de musique**

Il est proposé au conseil municipal de valider le règlement intérieur de l'école municipale de musique dont le document est joint à la convocation.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au règlement intérieur de l'école de musique est adoptée à l'unanimité.

V – QUESTIONS DIVERSES

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.
La séance est levée à 19h20.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2012-04-01	Construction de la cuisine centrale – Attribution du marché de travaux
D2012-04-02	Construction de l'ALSH La Fontaine – Attribution du marché de travaux – Rectificatif
D2012-04-03	Travaux d'entretien de la voirie communale – Avenant n° 1
D2012-04-04	Règlement intérieur de l'école de musique